Commune de NASSOGNE











Juin 2022

Programme Communal de Développement Rural

Résumé du PCDR

AUTEUR DE PROJET

IMPACT

Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TéL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

Table des matières

1. INTRODUCTION 3
2. PARTIE 1 : ANALYSE DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES 4
3. PARTIE 2 : RESULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION 8
4. PARTIE 3 : DIAGNOSTIC PARTAGE 10
5. PARTIE 4 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT 11
6. PARTIE 5 : PROJETS 12

1. Introduction

Une opération de développement rural est un processus participatif, mené par une commune, au service du milieu rural. Par ce processus, les mandataires, la population, les associations, les acteurs économiques, sociaux, culturels et environnementaux élaborent et mettent en œuvre une stratégie pour leur territoire.

L'opération est décrite dans un document appelé programme communal de développement rural qui s'articule en 6 parties :

- L'analyse socio-économique.
- Les résultats de la consultation de la population.
- Le diagnostic partagé.
- La stratégie de développement pour les 10 prochaines années,
- Les projets décrits sous forme de fiches, ainsi que leur programmation.
- Le tableau récapitualitf.

Vous trouverez ci-après un condensé de ce programme communal de développement rural.

2. Partie 1 : Analyse des caractéristiques socio-économiques

Située au centre ouest de la Province de Luxembourg, la commune de Nassogne occupe une position frontalière avec la province de Namur et se positionne à cheval sur les régions agro-géographiques de la Famenne (au nord et ouest de la commune) et de l'Ardenne (au sud et à l'est de la commune où l'on retrouve le massif forestier de Saint-Hubert).

Elle se situe au centre du triangle « Rochefort – Marche-en-Famenne – Saint-Hubert ». Elle est bordée au nord-est par la N4 « Namur-Arlon » et à l'ouest par la ligne de chemin de fer 162 « Namur-Luxembourg ».

La commune de Nassogne dispose d'une gare (halte) située à Forrières sur la ligne 162 « Namur-Luxembourg ». Il s'agit toutefois d'une gare secondaire offrant peu de services. Une ligne rapide du TEC (ligne 88 « Bastogne-Namur ») dessert le territoire de Nassogne (Bande) via la N4.

De manière générale, le territoire communal est largement sous l'influence du pôle de Marche-en-Famenne que ce soit au niveau de l'emploi, des établissements scolaires, des soins de santé, des achats commerciaux, etc.

La dynamique transcommunale s'appuie plus spécifiquement sur le concept de Pays de Famenne en valorisant les pôles de Marche-en-Famenne et de Rochefort.

La commune de Nassogne s'étend sur une superficie de 11.304 ha dont plus de la moitié (52,9 %) est couverte par des bois et des forêts. Les terres agricoles représentent un peu plus de 37 % du territoire communal et les terrains artificialisés (principalement les terrains résidentiels) plus ou moins 3 % de la superficie totale (351 ha).

La situation particulière du territoire à cheval entre Ardenne et Famenne a façonné le cadre physique, naturel et paysager.

Le territoire communal présente une grande richesse biologique, notamment reconnue par 4 sites Natura 2000 pour une superficie totale de 3.170 ha (28 % du territoire communal) :

- La Basse vallée de la Wamme (BE34022) ;
- La Vallée de la Lhomme, de Grupont à Rochefort (BE34028) ;
- La Haute-Wamme et Masblette (BE34029) ;
- Le Bassin de la Lesse entre Villers-sur-Lesse et Chanly (BE35038).

La commune de Nassogne compte 5 monuments et sites classés, 270 édifices repris à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier (IPIC) et 13 sites archéologiques répertoriés.

La problématique des zones inondables constitue une préoccupation importante, notamment au niveau du village de Forrières, traversé par la Lhomme.

Comptabilisant 5.474 habitants (2.817 hommes et 2.657 femmes) au 01/01/2018, Nassogne présente une densité de population de +/- 48 habitants par km². Depuis 1991, la commune a gagné 1.209 habitants, soit une augmentation relative de 28,3 %. Cette évolution est une des plus importantes au sein de la micro-région.

Bien que la population de Nassogne reste jeune en comparaison avec la micro-région, elle est globalement vieillissante.

La structure économique de Nassogne se caractérise essentiellement par la présence de TPE/PME.

En 2017, on comptabilise 810 emplois salariés sur le territoire communal. Les principaux secteurs pourvoyeurs d'emplois sont :

- Santé humaine et action sociale : 382 emplois. La présence d'une maison de repos, d'une structure d'aides familiales, etc. confère un nombre important d'emploi sur la commune.
- Enseignement : 109 emplois.
- Administration publique : 100 emplois.
- Commerce et réparation de véhicules : 81 emplois. Il s'agit là de l'influence du garage poids lourds Mioli à Bande qui emploie près de 50 personnes.
- Construction : 53 emplois.

24 % des actifs résidants à Nassogne travaillent à Nassogne même. Marche-en-Famenne (20 %) et Rochefort (7,5 %) constituent les principaux pôles d'emplois extérieurs à la commune. La commune de Nassogne, avec seulement 4,5 % de travailleurs frontaliers, est clairement située en dehors de l'aire d'influence de l'aire métropolitaine luxembourgeoise, tout comme la micro-région d'ailleurs.

En 2017, la commune de Nassogne compte 561 travailleurs indépendants. Il se répartit de manière pratiquement équitable entre les quatre grands secteurs d'activité, à savoir l'industrie (24,4 % - en augmentation), les professions libérales (24,2 % - en forte augmentation), l'agriculture (22,5 % - en diminution) et le commerce (21,4% - stable).

La commune de Nassogne ne compte aucun parc d'activités économiques sur son territoire.

Avec sa localisation particulière entre Famenne et Ardenne, se présentant comme le 1er massif forestier ardennais et son intégration au sein du Geopark Famenne-Ardenne, le territoire de Nassogne offre un potentiel touristique indéniable. L'orientation touristique se veut discrète, intégrée et diffuse.

Nassogne bénéficie de l'attractivité des différents pôles qui présentent une offre importante et diversifiée en activités touristiques (Durbuy, La Roche-en-Ardenne, Marche-en-Famenne, Saint-Hubert et Rochefort) : Centre Régional d'Initiation à l'Environnement du Fourneau Saint-Michel, Han-sur-Lesse, etc.

Selon l'administration communale, on dénombre 22 hébergements touristiques : 1 hôtel, 3 campings et 18 gîtes ruraux. Notons à côté de ces établissements, l'existence de nombreuses infrastructures non reconnues comme par exemple le camping « Le Stoquet » à Harsin.

Le territoire communal dispose de 180 km de promenades balisées réparties sur 23 circuits au départ de tous les villages. A côté de ces promenades balisées, on dénombre également toute une série d'autres itinéraires de balades (par exemple circuit des points de vue). Au niveau des autres activités touristiques, on peut notamment citer les producteurs de terroir locaux (brasserie, fromagerie, etc.), les différents évènements et manifestations, etc.

En 2017, la superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 3.655 ha et on dénombre 52 exploitations agricoles. L'agriculture semble donc encore traditionnelle mais l'on recense plusieurs initiatives de diversification agricole. On recense 9 exploitations biologiques sur le territoire communal et une superficie de 240 ha occupée par l'agriculture biologique (6,5 % de la SAU).

La forêt occupe une superficie importante du territoire de Nassogne. La surface couverte par la forêt est de 5.976 ha, soit 52,9 % de la superficie totale de la commune. La forêt publique occupe 3.328 ha dont 3.276 ha en propriété communale et 52 ha en réserve naturelle domaniale.

La couverture du territoire communal par les réseaux Internet fixe et 4G est correcte. Certaines portions du territoire semblent souffrir d'une couverture plus faible (Mormont, Lesterny, Bande, etc.). Le territoire communal fait l'objet de sollicitations pour le développement de projets éoliens dont notamment un projet de 6 éoliennes entre Nassogne et Grune (ORES et Electrabel). Ce projet a été refusé pour des problèmes liés au flux migratoire et à l'effet stroboscopique.

La commune de Nassogne s'inscrit pleinement dans une démarche proactive et exemplative en matière d'énergie. De manière générale, depuis plusieurs années, le bois-énergie (pellets) est privilégié pour le chauffage des bâtiments publics : écoles d'Ambly et de Bande et maisons de village de Bande, Forrières et Grune.

Pour Nassogne centre, vu le nombre de consommateurs impliqués et la possibilité de créer le projet de toutes pièces autour d'une nouvelle chaufferie centralisée, la commune de Nassogne a opté pour les plaquettes de bois et un réseau de chaleur. Le réseau de chaleur de 400 mètres alimente la Maison Rurale, la maison de village (en cours de reconversion), la maison communale, l'ancienne (en cours de reconversion) et la nouvelle école ainsi qu'une douzaine de riverains privés dont une librairie et la pharmacie.

De plus, dès que possible, les bâtiments publics sont équipés de panneaux solaires photovoltaïques. C'est le cas pour la Maison Rurale, l'administration communale, les écoles, etc.

Les centres de Forrières et de Nassogne comprennent quelques commerces de proximité. La situation semble toutefois être délicate sur Forrières où le commerce a tendance à péricliter, notamment faute de repreneurs. L'activité commerciale a pratiquement disparu des autres villages où, il subsiste très ponctuellement l'un ou l'autre petits commerces.

L'enseignement communal dispose de 7 implantations scolaires : Nassogne, Bande, Grune, Ambly, Chavanne, Forrières et Lesterny. A l'enseignement communal, il convient d'ajouter l'école libre de Nassogne ainsi que l'école d'enseignement spécialisé « Village des couleurs » à Forrières.

Au niveau des services aux aînés, on pointera l'existence de :

- La Résidence Catherine Mafa (structure privée) située à Nassogne et qui propose 25 lits en maison de repos et de soins (MRS), 58 lots en maison de repos (MR) et 12 lits de court séjour.
- La Maison des aînés de Forrières.
- L'Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises (OAFL) dont le siège social est situé à Bande et qui propose différents services : aide familiale, garde à domicile, aide-ménagère sociale et centre de coordination sociale. Cette ASBL est active sur 11 communes du Nord de la province de Luxembourg (Barvaux, Erezée, Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendeux, Tenneville et Vielsalm) et emploie 204 personnes (dont 170 aides familiales).

En matière de petite d'enfance, d'enfance et de jeunesse, on retiendra les éléments suivants :

- Une maison communale de l'accueil de l'enfance (MCAE) se situe à Bande. Elle peut accueillir jusqu'à 26 enfants (15 enfants équivalents temps plein). Une crèche a récemment vu le jour dans un bâtiment rénové à Masbourg (à côté de la maison de village). Sa capacité est de 28 places (18 enfants équivalents temps plein).
- Le Village d'Enfants SOS Chantevent entre Bande et Grune accueille des enfants en difficulté dans un environnement familial. Diverses formes d'accueil et d'accompagnement sont proposées.
- Un animateur de rue est engagé par la commune.

Le Centre culturel de Nassogne (catégorie 2) existe depuis plus de 40 ans et la bibliothèque communale de Nassogne est reconnue officiellement par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'animation villageoise repose essentiellement sur différents comités des fêtes (une petite dizaine). On recense également différents groupements des aînés ainsi que d'autres groupements (par exemple le comité de jumelage).

De nombreuses salles sont mises à disposition des habitants et des associations. C'est ainsi que chaque village dispose d'une ou plusieurs maisons de village et/ou salles des fêtes.

3. Partie 2 : Résultats de la participation de la population

La commune de Nassogne a fait de son « PCDR 2008-2018 » LA référence pour toute initiative communale, qu'elle soit financée en DR ou non. Aussi, convaincu de l'intérêt d'avoir un outil transversal et de long terme, le Conseil communal a-t-il décidé dès 2016 de relancer une nouvelle ODR. Pour mener à bien l'élaboration de son futur PCDR, la commune s'est entourée de la Fondation rurale de Wallonie comme organisme d'accompagnement (désignée en avril 2018) et du bureau IMPACT comme auteur de PCDR (désigné en juin 2018).

L'équipe ainsi constituée a souhaité intégrer tout au long de l'ODR les nombreuses commissions consultatives en place afin de bénéficier de leurs expertises et de favoriser les liens (CLDR, CCATM, CCJ, CCCA, Commission forêt, Commission agricole, PCDN). Ainsi, dès les prémices, des représentants des commissions se sont réunis pour partager leur vision du territoire et préparer les réunions de consultations villageoises avec la FRW.

Afin de se forger une première connaissance du territoire, les agents de la FRW et le bureau d'études se sont rendus sur le terrain et ont interrogé une quinzaine de personnes-ressources.

En parallèle, une campagne de communication a démarré pour informer l'ensemble de la population des objectifs de l'ODR et les convier aux réunions de consultations. C'est ainsi que plus de 165 citoyens se sont mobilisés au cours des 8 réunions villageoises où ils ont pu réfléchir, en groupes, aux atouts et faiblesses de leur territoire et s'exprimer individuellement sur leurs aspirations pour la commune. Une quinzaine de personne ont également réagi via la plateforme numérique. La réunion de synthèse qui clôturait ces rencontres villageoises a également connu une belle mobilisation, puisque 80 personnes sont venues découvrir les attentes de leurs concitoyens ainsi que le diagnostic posé par l'auteur de programme. La CLDR a été mise en place juste avant cette soirée de synthèse pour permettre à ses membres de se présenter de manière ludique et conviviale à la population, favorisant ainsi d'emblée leur rôle de relai.

La CLDR a donc pris ses fonctions en mai 2019. Après avoir pris connaissance de l'analyse socio-économique réalisée par IMPACT et de la synthèse des consultations citoyennes, la CLDR a contribué à l'élaboration du diagnostic partagé et a défini les grands enjeux pour l'avenir de la commune. Sur cette base, elle a mis en place une série de rencontres thématiques (GT) visant à déterminer, avec la population et les acteurs de terrain, les solutions à apporter aux enjeux des différents secteurs. Une soirée inter-commissions a permis de présenter les avancées du PCDR et d'inviter chaque commission à participer aux rencontres thématiques, en particulier, pour les thèmes dont elle a la charge.

Si ces rencontres ont pu se tenir normalement jusque mars 2020, la planification et la méthodologie prévues initialement ont dû être adaptées suite à la crise sanitaire « Covid 19 » et les confinements qu'elle a engendrés. La FRW et l'auteur de PCDR ont donc travaillé différemment afin de poursuivre le bon déroulement de l'ODR (enquête, visioconférence, recours à des personnes ressources ou au personnel communal). Un bulletin de liaison a été créé pour garder le contact avec la CLDR. En outre, si celle-ci préférait se réunir en présentiel, elle a su rebondir en s'initiant aux outils numériques et aux visioconférences.

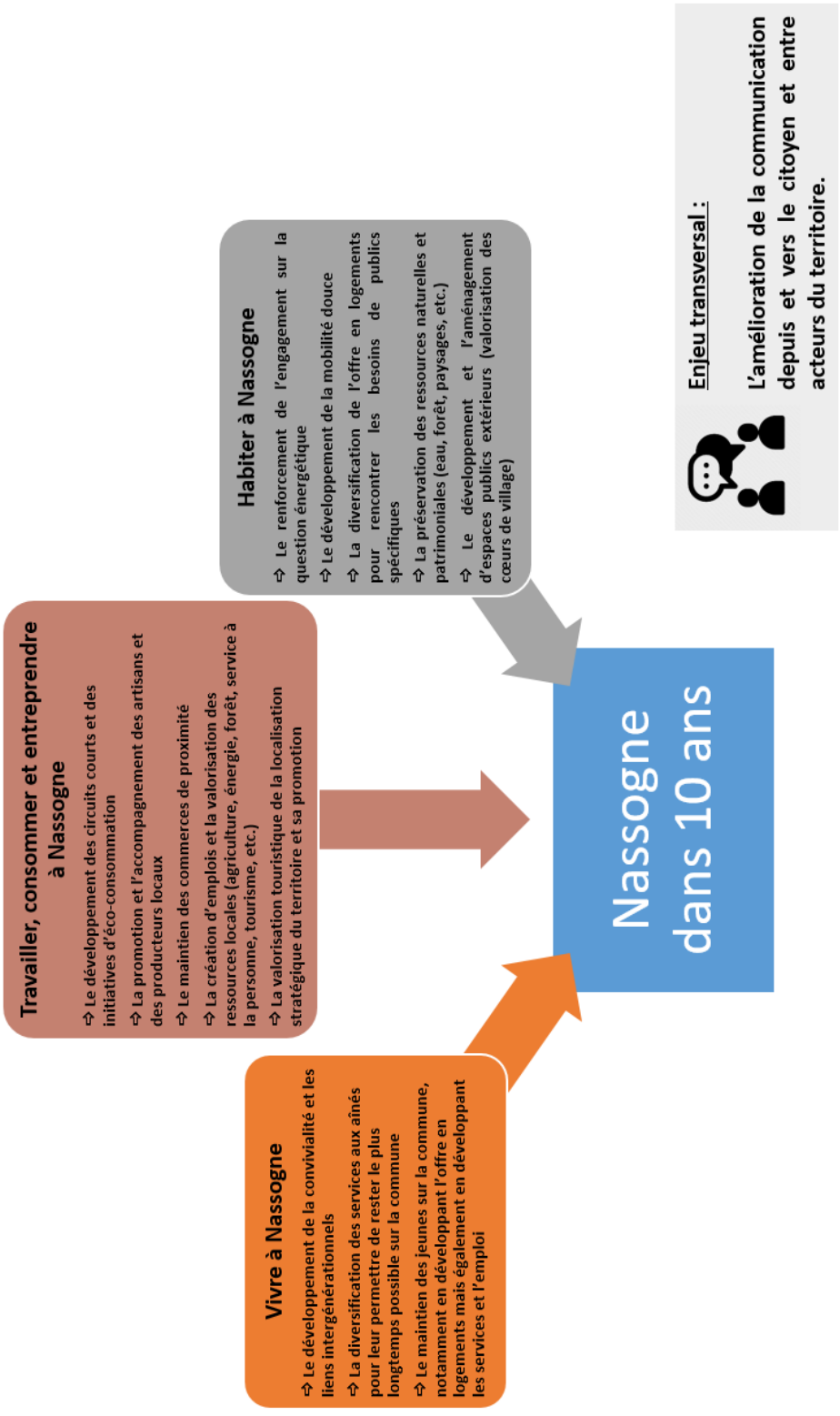
L'ensemble de la matière ainsi récoltée a été analysée par la CLDR pour aboutir à une proposition de stratégie et une liste de projets. L'auteur de PCDR a ensuite rédigé un « cahier de projets » afin de permettre à la CLDR de mieux appréhender les contours de chaque projet, d'en vérifier la pertinence au regard de la stratégie et de faire des choix (abandon, regroupement, réorientation). Enfin, la CLDR a procédé à la planification des projets dans le temps.

Le bureau d'études a donc pu s'atteler à la rédaction des fiches-projets. L'ensemble des fiches ont fait l'objet d'une relecture à domicile. Les fiches-projets du lot 1 ont quant à elles été étudiées plus en détails en séance.

Après 4 ans de rencontres et d'échanges en présentiel ou en visioconférence se clôture l'élaboration de l'avant-projet de PCDR composé de 3 axes déclinés en 7 objectifs opérationnels et 42 projets matériels ou immatériels. Il a été approuvé par la CLDR le 28 juin 2022.

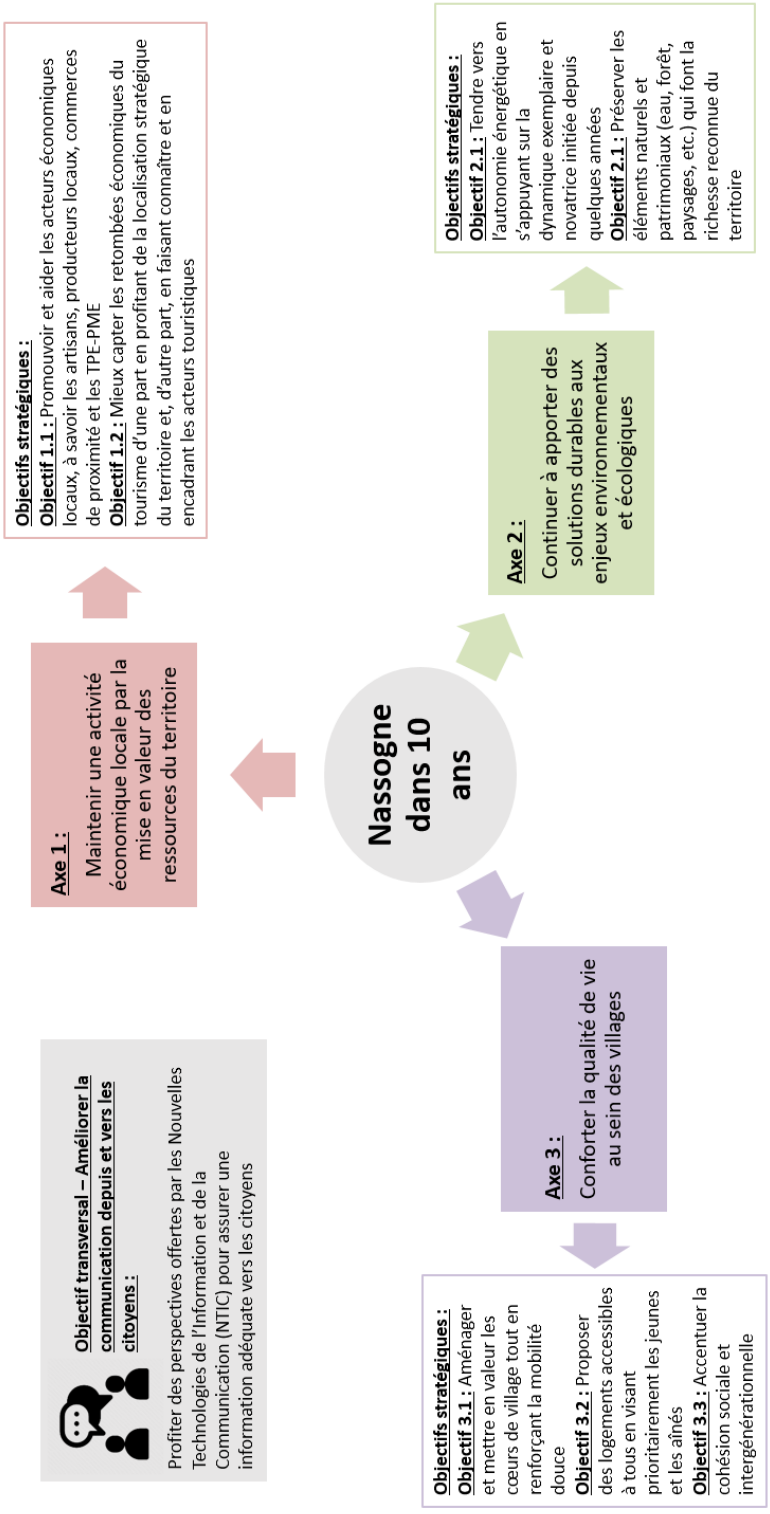
4. Partie 3 : Diagnostic partagé

Dans le cadre du processus, un **diagnostic partagé (partie 3 du PCDR)**, résultant de la confrontation des parties 1 et 2, doit permettre de donner une vision synthétique du développement rural souhaité à un horizon de dix ans.



5. Partie 4 : Objectifs de développement

Sur base de ce diagnostic partagé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est attachée à définir une stratégie de développement. La vision stratégique est déclinée en 3 axes stratégiques, eux-mêmes structurés en 7 objectifs de développement au caractère plus opérationnel. Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.



6. Partie 5 : Projets

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. On y retrouve 4 projets matériels et 6 projets immatériels
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4ème et la 6ème année de mise en œuvre du PCDR. On y retrouve 15 projets matériels et 5 projets immatériels.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme. On y retrouve 9 projets matériels et 3 projets immatériels

Les projets immatériels du lot 1 sont :

- La **mise en place de capsules vidéo** afin d'apporter une aide à la promotion et à la visibilité des acteurs (commerçants, artisans, acteurs touristiques dont les hébergements, indépendants, producteurs locaux, services existants mis à disposition de la population…) de la commune de Nassogne.
- Le **soutien et la valorisation du métier d'agriculteur et développement des circuits courts** : aides concrètes aux agriculteurs et producteurs, valorisation et sensibilisation aux métiers agricoles, sensibilisation des consommateurs aux circuits courts et mise en place d'actions de promotion des produits locaux, aide à la vente de produits locaux et impulsion à la création de nouveaux Groupements d'Achats Communs (GAC).
- La **mise en place d'actions de sensibilisation, de mobilisation et de formation en faveur des économies d'énergie** qui se compose de trois volets d'actions : communication sur l'énergie, adaptée au public visé, mobilisation des citoyens et incitation à appliquer des comportements rationnels de l'énergie et formations sur les économies d'énergie.
- La **communication et mise en valeur des actions menées par le PCDN.**
- L'**accompagnement et le développement d'initiatives en faveur des aînés** autour de 3 axes de travail : renforcement du recours aux services existants à destination des aînés, élargissement et structuration de l'offre d'activités pour les aînés et aide au maintien à domicile des aînés.

Sont brièvement présentés ci-après les projets matériels du lot 1.

CRÉATION D'UNE HALLE POLYVALENTE À FORRIÈRES

Le projet vise à créer une halle polyvalente à Forrières qui s'implantera sur la place du village et qui permettra de développer les espaces suivants :

- **Une halle couverte** (espace ouvert) d'une superficie d'environ 630 m², en vue d'accueillir les marchés ainsi que d'autres activités et festivités extérieures nécessitant une partie abritée (notamment pour permettre la tenue de ces activités en période hivernale).
- **Un bâtiment polyvalent** (espace fermé) d'une superficie d'environ 175 m² comprenant :
 - Un espace modulable permettant notamment l'aménagement de locaux de réunion et d'espaces/bureaux partagés disposant d'une bonne connectivité afin de répondre aux besoins des acteurs économiques locaux, aux jeunes entreprises au début de leur activité, aux télétravailleurs et aux étudiants. Cet espace pourrait également servir lors de permanences décentralisées des services administratifs communaux, de l'animateur de rue, etc.
 - Une cuisine et des sanitaires (dont adaptés pour les PMR) servant lors de la tenue des marchés et des autres activités extérieures mais également pour les utilisateurs de l'espace modulable.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR « BOIS » À FORRIÈRES

Le projet consiste à créer un réseau de chaleur avec chaufferie centralisée aux plaquettes de bois au centre de Forrières.

La commune a la volonté d'y raccorder différents bâtiments publics concentrés dans un périmètre restreint :

- Les logements publics gérés par la Famennoise ;
- L'Institut Médico-Pédagogique (IMP) – Province de Luxembourg ;
- L'école des couleurs – Province de Luxembourg ;
- La maison de village ;
- L'école communale ;
- L'école de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles (CWFB) ;
- La salle du patronage ;
- L'église de Forrières.

Ce projet montre une densité énergétique globale supérieure à 1,5 MVh/mrct.an, souvent considérée comme le seuil nécessaire pour un réseau de chaleur en milieu rural. Il permet d'éviter le rejet de plus de 550 tonnes de CO_2 chaque année.

CRÉATION D'UNE MAISON RURALE À CHAVANNE

Le projet consiste en la construction d'une maison rurale à proximité de l'école maternelle et primaire existante de Chavanne qui regroupera au sein d'un même bâtiment plusieurs fonctions complémentaires :

- **Une crèche (superficie de 225 m²).** La nouvelle crèche pourra accueillir idéalement 28 enfants, en répondant aux normes ONE. Elle sera équipée d'une zone de jeux, d'une cuisine (uniquement pour la mise en assiette et la réchauffe des plats), d'un espace « sommeil », d'un bureau, d'un espace d'accueil, de sanitaires et d'une cour extérieure (avec la possibilité de l'étendre pour y installer des jeux).
- **Un espace polyvalent (superficie de 350 m²).** Une salle polyvalente sera créée afin de jouer le rôle de maison de village. Elle sera donc ouverte aux habitants et aux associations (salles de réunion, festivités villageoises, etc.). La polyvalence et la modularité de cet espace est une priorité (mise en place de cloisons amovibles, etc.), de même que l'accessibilité PMR. Les aînés constituent un public-cible de cette infrastructure avec la volonté d'y développer une maison d'accueil pour les aînés dépendants. Par ailleurs, la maison des aînés, actuellement située à Forrières, trouverait place dans cette infrastructure.
- **Une cuisine (superficie de 40 m²).** Au sein du bâtiment, un espace sera réservé à l'aménagement d'une cuisine répondant aux normes AFSCA. Celle-ci servira à la préparation des repas au niveau de la commune (CPAS, écoles crèche, etc.). Elle pourra également être mise à disposition des producteurs locaux et associations.

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITÉ ET DE BIODIVERSITÉ À CHAVANNE

Le projet vise à aménager les abords de la maison rurale de Chavanne avec les aménagements suivants

- **La création d'espaces de convivialité extérieurs** à proximité de l'école : plaine de jeux, espace de street work-out et aire multisports.
- **L'aménagement d'espaces favorisant la biodiversité du site :** la plantation d'arbres et de pelouse, un jardin partagé, un milieu humide/étang ainsi qu'une prairie fleurie ou pâturage extensif.
- **L'aménagement de places de stationnement.**
- **L'aménagement de liaisons entre les infrastructures.**